

RAPPORT RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ÉCHELLE ET AUX SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUCEMENTS D'ACTIVITÉS DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE D'UCCLE

Généralités :

Le présent rapport est établi conformément à l'article 26bis §5 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS et à la circulaire budgétaire, qui prévoient que le comité de concertation veille à ce que soit établi un rapport annuel relatif aux économies d'échelle et aux suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activité du CPAS et de la Commune. La circulaire indique à cet égard qu'il importe notamment que cette concertation aboutisse à éviter que des services analogues à caractère social soient gérés simultanément par la Commune et par le CPAS et se fassent mutuellement concurrence. Dans cet esprit, l'administration du CPAS et l'administration communale ont poursuivi en 2023, la collaboration autour des synergies pouvant être mises en place.

1. Finances

Un contact régulier entre le Receveur communal et le Directeur financier du CPAS permet de gérer avec efficacité les besoins du CPAS et les liquidations de la dotation communale. Suite à la consolidation d'emprunts destinés à financer le projet de nouveau home, le CPAS a disposé d'importantes liquidités dont il n'avait pas un usage immédiat. Celles-ci ont été mises temporairement à disposition de la commune afin de couvrir à moindre coût les besoins de financement. Il en sera de même en 2024. Les contacts se poursuivront à l'avenir pour permettre une compréhension mutuelle et collaboration optimale afin de gérer au mieux la politique financière des deux entités.

Dans le domaine de leur gestion financière les deux entités vont participer au programme We Pulse et elles pourront mutualiser leurs expériences en vue de garantir que cet outil soit performant et intègre une meilleure transmission des données financières.

Dans le même esprit chacune des deux administrations veillera à un partage des informations et acquis comme par exemple dans le domaine du Genderbudgeting.

2. SIPPT

L'administration communale a engagé pour 2024 un conseiller en prévention niveau 1. Après examen, une collaboration active afin d'échanger les pratiques et la gestion de procédures est une approche plus réaliste que de se lancer dans un service de prévention intégré (Commune – CPAS) avec un nouveau conseiller en prévention niveau de niveau 1.

3. Marchés publics

Le CPAS et la Commune ont régulièrement passé des marchés conjoints dans les domaines où des effets d'échelle ont pu être réalisés sans augmenter la charge administrative de manière disproportionnée. Dans le domaine des frais de fonctionnement (énergie, services postaux, charroi) les deux administrations font appel à des centrales d'achats externes qui permettent de réaliser des économies de par l'effet du volume des commandes.

Les chefs de services patrimoine et marché public communal se rencontrent régulièrement pour échanger leurs expériences et documents. En 2023, ils ont planché sur l'intégration des clauses sociales et environnementales, en ce compris le critère local, communes dans un plus grand nombre de marchés. Le cahier spécial des charges du marché conjoint relatif à la collecte des déchets a été choisi comme pilote à l'intégration des clauses environnementales, ici dans les clauses techniques de ce marché. Ce marché conjoint est en cours et les enseignements pourront servir pour des marchés futurs.

3. Patrimoine/technique

Le service de l'Urbanisme prête régulièrement main-forte au service du patrimoine (renseignements urbanistiques, avis techniques). Dans les domaines techniques le C.P.A.S peut faire appel aux techniciens communaux pour des avis et conseils de telle sorte de pouvoir limiter le recours à des experts externes à l'administration.

4. Ressources humaines

Une collaboration active est en place entre les deux directions du Service du Personnel et des Ressources humaines visant à développer et harmoniser les pratiques et à créer des synergies dans les matières réglementaires. La Commune associera le CPAS aux modifications des statuts administratif et pécuniaire qui ont un impact sur le CPAS et inversement. Cette concertation se tient en amont des décisions au Conseil communal ou du Conseil de l'Action sociale et des Comités particuliers de Négociation. Au niveau d'un logiciel en matière de gestion des ressources humaines les deux administrations se sont inscrites dans le projet We Pulse et pourront lors du déploiement partager leurs connaissances et expériences. Le travail d'analyse à mener dans ce cadre pourra ouvrir des pistes de collaboration, spécialement en ce qui concerne l'élaboration, préalable à l'informatisation, de règlements sur la formation et l'évaluation.

5. Maison de l'emploi

Une collaboration étroite est organisée avec la Commune et les autres partenaires de la Maison de l'emploi, afin de répondre aux enjeux que représente l'emploi sur le territoire communal, dans le respect des politiques régionales en la matière.

6. Réinsertion et gestion des travailleurs « article 60 § 7 »

La collaboration avec les gardiens de la paix, qui, dans le cadre du plan grand froid du CPAS, font des maraudes et accompagnent les personnes vers l'Antenne sociale du CPAS est fructueuse et sera maintenue.

La commune a mis à disposition des locaux pour les cours d'alphabétisation FLE, spécialement à destination du public ukrainien.

Le Centre mène une politique active en matière d'insertion socioprofessionnelle de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale financière équivalente à ce revenu par le biais de la mise à l'emploi dans le cadre de l'article 60, § 7, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale. Le Centre demeure ainsi l'employeur de

plusieurs agents affectés directement à l'administration communale d'Uccle. Dans ce cadre, le Centre travaille régulièrement en collaboration avec les services communaux suivants :

- Service de la Propreté publique
- Service des Sports
- Service de Stationnement – Parking
- Agence Locale pour l'Emploi
- Service des Seniors

7. Coordination sociale/Coordination Locale de Cohésion CPAS et Commune vers un renforcement de la transversalité.

La Coordination sociale du CPAS d'Uccle rassemble les associations et services publics ucclois qui participent à la lutte contre toutes les formes d'exclusion et à la promotion d'une citoyenneté active et responsable. Elle est liée à l'article 62 de la loi organique des CPAS et est financée par la COCOM.

En tant que partenaires de proximité, les Services Communaux tels que l'Action et Cohésion Sociales, la Médiation scolaire, le Logement, l'AIU, Egalité des chances, l'Enseignement, la Culture, et bien d'autres participent à ces réunions, partagent leur expérience et difficultés dans des domaines aussi divers que le logement, l'enfance, la scolarité, les familles, l'emploi, la pauvreté au sens large, le handicap, la culture... qui les concernent, de près ou de loin.

Au niveau de la Commune, la Concertation locale de cohésion sociale, est liée au décret de cohésion sociale de la COCOF qui réunit d'abord les acteurs qui travaillent autour des priorités 1 (soutien et l'accompagnement à la scolarité), 2 (apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif), 3 (citoyenneté interculturelle) et 4 (vivre ensemble). Ces actions sont subventionnées par la COCOF et soumises à des réglementations répondant au prescrit du décret COCOF relatif à la cohésion sociale du 30 novembre 2018.

La collaboration entre les responsables de chacune de 2 coordinations se poursuit en toute complémentarité : en unissant leurs spécificités et leurs missions, le projet LILAS est né (laboratoire d'initiatives locales, associatives et sociales). Ce projet vise à resserrer les liens sociaux entre les travailleurs des organisations locales ainsi que leur visibilité. A cet effet, un parcours « Entr'Assoc » a été organisé le 10.11.2023, a rassemblé 22 associations et services qui ont ouverts leur porte à une soixantaine de participants ; ces participants ont été à la rencontre de ces ASBL/services tout au long de la journée, répartis par groupes.

8. Programme d'Actions Climat

Face à l'enjeu climatique auquel nous sommes confrontés, tous les niveaux de pouvoir ont aujourd'hui le devoir de faire preuve d'exemplarité en instaurant des politiques de transition climatique ambitieuses et concrètes.

Ainsi, le Programme d'Action Climat (PAC) peut par excellence constituer une synergie Commune/CPAS au niveau local.

Les objectifs communaux sont d'atteindre la neutralité carbone pour 2050, et diminuer de 50 % les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 par rapport à 2007, année de référence du premier bilan carbone de la Commune.

La Commune et le CPAS collaborent par conséquent pour proposer des actions communes ou complémentaires pour réduire les émissions directes et indirectes de GES sur le territoire d'Uccle.

Historiquement, il avait été envisagé d'établir 27 actions communales et 3 actions CPAS.

Aujourd'hui, les actions sont beaucoup plus nombreuses et sont regroupées par thématiques (par exemple : conscientiser le personnel aux enjeux climatiques, renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics, diminuer la consommation en énergie, optimiser la décarbonation des déplacements domicile/travail du personnel, ...). Plusieurs propositions d'actions concrètes sont en voie d'élaboration afin de mettre en œuvre une participation effective du CPAS aux ambitions communales en matière de neutralité carbone et de diminution des émissions.

9. **Cabinet médical**

Le plan social santé intégré (PSSI) est un outil visant la réorganisation de la première ligne d'accompagnement et de soins selon une approche par territoires, bassins de vie.

A Bruxelles, le décret ambulatoire a passé l'étape de la seconde lecture en collège fin juin 2023 (le PSSI est actuellement soumis au conseil d'Etat pour avis), son but étant de mettre en œuvre le PSSI rendu public par le ministre de la santé en octobre 2023.

L'idée est d'améliorer l'efficacité du système de santé, assurer une simplification et une plus grande lisibilité du paysage et de garantir un accès à la première ligne ainsi qu'une continuité dans la prise en charge.

Ce système de santé prend en compte les besoins primaires de la population : celle-ci serait prise en charge dans son environnement de vie, de façon globale, continue, accessible.

Plusieurs questions se posent : comment cela va-t-il se traduire sur le terrain ? Quels seront les moyens mis à dispositions pour le PSSI ? Quel sera le réel pouvoir d'action des acteurs de première ligne sur les problématiques de santé publique de leur territoire ?

Une fois les informations communiquées par la COCOM, la commune et le CPAS participeront à la réflexion sur l'opérationnalisation des bassins en collaboration avec les acteurs mandatés par la COCOM, et à l'élaboration d'un diagnostic social-santé au niveau des quartiers définis par la COCOM.

10. **Crèche / accueillantes d'enfants**

La crèche Asselbergs collabore toujours avec la bibliothèque néerlandophone d'Uccle.

Le CPAS communique régulièrement les thèmes choisis afin de pouvoir réserver et emprunter des livres concernant ces thèmes.

Pour certaines occasions, le CPAS a mis des livres à disposition des parents, et passe également avec un groupe d'enfants sur place. Le projet « boekstart » est une collaboration digne d'intérêt : la bibliothèque prévoit deux paquets contenant des livres pour enfant âgés respectivement de 6 mois et 15 mois et les collaborateurs de la bibliothèque passent à la crèche afin de rencontrer les parents et de leur remettre les paquets.

Chaque année, le CPAS participe à la vente des livres organisée à la bibliothèque. On envisagera de ré-initier des moments de lecture par les collaborateurs de la crèche, éventuellement dans le cadre du « voorleesweek »

La mise à disposition pour les accueillantes d'enfants d'un « panier à lire » qui passe chaque semaine à l'autre pourrait s'envisager et débiter dès la signature d'une convention entre la bibliothèque du Doyenné et le CPAS. Les livres sont constamment renouvelés, ce qui est enrichissant pour les enfants.

11. Homes

Une concertation entre la Commune et le CPAS sera menée pour analyser les effets du regroupement des deux maisons de repos, en termes d'emploi et trouver les solutions les plus intéressantes tant pour les agents que pour les institutions.

12. Cité Asselbergs

L'excellente collaboration de la Cité Asselbergs avec l'ASBL communale « Le Parascolaire d'Uccle » et le Service Jeunesse de la Commune est indiscutablement à inscrire dans la durée.

13. Contrôle interne

La commune a recruté un coordinateur de contrôle interne et les deux administrations pourront partager leurs connaissances et pratiques dans l'optique d'une recherche de complémentarité.

14. Logement

Une convention de collaboration entre le CPAS et l'AIJU a été approuvée, qui prévoit une permanence d'une assistante sociale déléguée par l'AIJU une fois par mois dans les locaux du CPAS afin que les demandeurs puissent introduire un pré-dossier de candidature et d'avoir un suivi de leurs demandes. Cette collaboration a du succès et sera prolongée.

15. Identification des synergies

Dans la philosophie de la collaboration actuelle, le secrétaire communal adjoint et le secrétaire général du CPAS maintiendront un contact régulier afin d'identifier les possibilités de collaboration et de formuler des propositions concrètes.